



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par vidéoconférence le mercredi 15 avril 2020, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le représentant de la ville d'Hudson, Austin Rikley-Krindle, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire suppléant de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Pierre Lalonde, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Réjean Fournier, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire suppléant de la ville de Vaudreuil-sur-le-Lac, André Bélanger.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, mesdames Élise Phoenix, agente d'intervention aux cours d'eau, Julie Labelle, agente de développement en environnement, Mylène Galarneau, conseillère en ressources humaines et France D'Amour, greffière.

1. <u>BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET</u> OUVERTURE DE LA SÉANCE

Avant de débuter la séance du conseil, madame France D'Amour, greffière, prend les présences des membres du conseil.

20-04-15-01

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'ouvrir la séance à 18 h 2.

Proposition adoptée.

2. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

20-04-15-02

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 9.3.4 « Ressources naturelles Canada - Données LiDAR 2018 pour supporter les urgences : adoption », 19.2 « Correspondance de l'Union des producteurs agricoles concernant les travailleurs étrangers temporaires : dépôt », en retirant les points suivants : « 4.5.9.1 Plateforme d'échange de documents et d'information sur la COVID-19 » et 13.1.2 « Modification à la résolution 17-04-19-24 - Remplacement de la navette fluviale reliant Les Cèdres et Salaberry-de-Valleyfield - Aide financière » et en déplaçant les points 4.5.10 « Administration et gestion budgétaire » en 4.1, 6.1.2 « Sûreté du Québec – Trop-perçu » en 4.2 et 4.6 « Fonds d'urgence - Aide aux entreprises et organismes communautaires » en 4.3.

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX





3.1 SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2020 : ADOPTION

20-04-15-03

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **André Bélanger** APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 18 mars 2020 tel que présenté.

Proposition adoptée.

3.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2020 : ADOPTION

20-04-15-04

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 25 mars 2020 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. MESURES DIRECTIVES ET DÉCISIONS DANS LE CADRE DE LA COVID-19

4.1 ADMINISTRATION ET GESTION BUDGÉTAIRE

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, accompagné de madame Jocelyne Poirier, auditrice, font état de la situation des réaffectations budgétaires dans le cadre de la COVID-19.

4.2 SÛRETÉ DU QUÉBEC – TROP- PERÇU : SUIVI

Madame Jocelyne Poirier, auditrice, explique le mode de redistribution aux municipalités du trop-perçu de la Sûreté du Québec pour l'année 2019. Elle rappelle que des modifications ont été apportées et que les règles ont changé suite au Décret 154-2020 Sûreté du Québec – Somme payable par les municipalités pour les services – modification du 26 février 2020.

4.3 FONDS D'URGENCE - AIDE AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, et madame Jocelyne Poirier, auditrice, font un suivi sur la distribution d'aide financière aux organismes communautaires dans le cadre de la COVID-19. Monsieur Beaudoin rappelle que DEV est responsable du volet économique. Il souligne que la MRC et DEV travaillent en étroite collaboration avec les ministères, les députés fédéraux et provinciaux et autres institutions afin que les entreprises et les organismes communautaires profitent également des autres aides que celles de la MRC ou de DEV.

20-04-15-05

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'approuver le dépôt des sommes au tableau du fonds d'urgence pour les besoins financiers des organismes communautaires et les directives de la réaffectation budgétaire du one-pager du fonds d'aide et de relance COVID-19 ci-dessous:





FONDS D'AIDE ET DE RELANCE COVID-19

Après consultation de l'auditrice et présentation au conseil, ce dernier a, par résolution 20-03-25-05, créé un Fonds d'aide et de relance Covid-19 (Fonds) doté d'une somme de 1 743 857 \$, prise à même les résiduels du FDT, du FDC et des transferts budgétaires, pour un total de 943 857 \$ d'une part et d'un emprunt au Fonds de roulement de 800 000 \$ d'autre part pour accorder des subventions aux entreprises et aux organismes communautaires de Vaudreuil-Soulanges, dans les limites des compétences de la MRC, dans le respect de la gestion du CA de DEV et dans l'application des normes des divers fonds utilisés. Ce Fonds ne remplace nullement les interventions, les mesures, les subventions ou les prêts des fonds ou des programmes gouvernementaux fédéraux ou provinciaux, les FLI et autres. DEV demeure responsable du volet économique et va prendre les décisions à son CA ou dans les comités afférents. Le Fonds est géré en flexibilité par un comité formé du préfet de la MRC, du président de DEV et des directions générales.

Une somme de 50 000 \$ de ce Fonds a été octroyée à DEV, lequel a investi également 50 000 \$ pour un programme de subvention de 100 000 \$ pour aider les entreprises. Par ailleurs, DEV a mis de côté une somme de 300 000 \$ pour le FLI pour aider les entreprises à passer à travers cette crise.

Le gouvernement a également mis en place un programme de prêts d'urgence normés, à taux fixe de 3 % sans prises de caution judiciaire aux PME d'une valeur de 1 386 872 \$ en ce qui a trait à la MRC, le tout dans un investissement québécois total de 150 000 000 \$. Les MRC sont les signataires du programme gouvernemental.

Par ailleurs, une somme de 83 700 \$ a été versée à divers organismes de la région pour les aider à court terme à maintenir ou faire face à des demandes urgentes reliées à la Covid-19. De plus 10 000 \$ ont été engagés en produits nettoyants et hygiéniques achetés et fournis par la MRC aux organismes communautaires pour assurer la sécurité des opérations des OBNL.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les ministères, les députés fédéraux et provinciaux, Centraide, les fondations et d'autres institutions afin que les entreprises et organismes profitent au maximum des aides autres que celles de la MRC ou de DEV.

Le dossier ayant été mis en place en collaboration avec l'auditrice, celle-ci suit le dossier afin de s'assurer que nous respections toutes les normes gouvernementales des divers fonds et bien entendu les PCGR, y compris la reddition de comptes.

Les besoins évalués dans cette période d'incertitude sont d'environ 1,2 million \$ pour le soutien aux entreprises et d'environ 500 000 \$ pour les organismes communautaires. Bien entendu, les sommes ne seront engagées que si nécessaires et doivent servir également à la reprise qui s'annonce longue. Voir ci-joint le tableau des dégrèvements à ce jour.

Répartition du Fonds d'aide et de relance Covid-19 de 1 700 000 \$		
	Volet économique (DEV)	Volet communautaire (MRC)
Répartition	1 200 000 \$	500 000 \$
Décaissement du 29 mars 2020	50 000 \$	93 700 \$
Solde	1 150 000 \$	406 300 \$

Proposition adoptée.

4.4 SÛRETÉ DU QUÉBEC : INFORMATION

Capitaine Marc Robert, directeur des postes de la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, informe que la Sûreté du Québec poursuit l'application du plan particulier dans le cadre de la COVID-19 dont le principal mandat est de porter assistance au ministère de la Santé et des Services sociaux et selon la *Loi sur la santé publique* et l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement québécois. Il informe que peu de constats d'infraction ont été remis pour des rassemblements et que la sensibilisation auprès des citoyens se poursuit. Aucun policier du territoire de Vaudreuil-Soulanges n'a été infecté par la COVID-19.





4.5 DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES (DEV) : INFORMATION

Madame Joanne Brunet, directrice générale de DEV, informe qu'un conseil d'administration de DEV aura lieu le 17 avril 2020 pour lancer des pistes de réflexion pour un plan de relance pour les secteurs touristique, agroalimentaire, commerces, industries et logistique. L'analyse des dossiers d'entreprises ayant des besoins financiers se poursuit. Elle ajoute qu'un bon nombre d'entreprises se sont enregistrées sur la plateforme d'achat local en ligne de DEV.

4.6 OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE VAUDREUIL-SOULANGES (ORHVS) : INFORMATION

Madame Manon Charest, directrice générale de l'ORHVS, informe que les opérations se déroulent bien avec les mesures d'urgence déployées par l'ORHVS dans le cadre de la COVID-19. Elle remercie les onze municipalités où se situent les immeubles pour leur collaboration avec l'ajout de mesures sécuritaires supplémentaires. Elle remercie également monsieur Yvan Cardinal, président de l'ORHVS et maire de la ville de Pincourt, pour son dévouement à trouver des partenaires pour le maintien de la sécurité des occupants des immeubles de l'ORHVS.

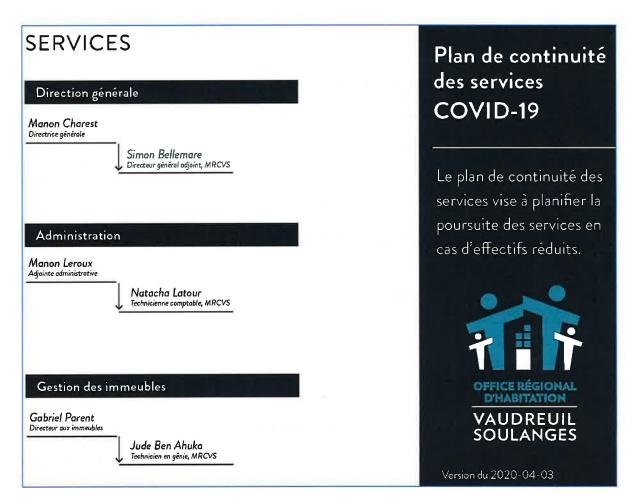
4.6.1 PLAN DE CONTINUITÉ DES SERVICES : ADOPTION

Madame Manon Charest, directrice générale de l'ORHVS, présente le plan de continuité des services en cas d'événement imprévu ou de maladie.

20-04-15-06

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde** et résolu

d'approuver le plan de continuité des services de l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges tel que présenté ci-dessous :







4.6.2 CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST (CISSMO) — DEMANDE D'INFORMATION DANS LE CADRE DE LA COVID-19 : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la demande de l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges (ORHVS) au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Centre de lui remettre le nombre de cas COVID-19 dans les immeubles à logements sociaux et communautaires de l'ORHVS;

POUR CE MOTIF,

20-04-15-07

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'appuyer la demande de l'ORHVS au CISSS de la Montérégie-Centre de l'informer du nombre de cas COVID-19 dans les immeubles à logements sociaux et communautaires de l'ORHVS afin de permettre à ses employés de continuer à éviter et à réduire le potentiel de propagation de la COVID-19 dans ses immeubles.

Proposition adoptée.

4.7 COUR MUNICIPALE RÉGIONALE (CMR): INFORMATION

Madame France D'Amour, greffière, informe ne pas avoir reçu d'autres directives du ministère de la Justice. Toutefois, les traitements des urgences avec le juge de la cour municipale sont maintenant effectués par téléphone pour éviter tout contact physique et d'échange de documents.

4.7.1 PLAN DE CONTINUITÉ DES SERVICES DES COURS MUNICIPALES DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19 EN VIGUEUR : DÉPÔT

Madame France D'Amour, greffière, procède au dépôt du document. Elle souligne que cette correspondance confirme que les mesures mises en place pour la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges respectent les directives de la juge en chef adjointe et des ministres de la Justice et des Affaires municipales et de l'Habitation.

4.8 MRC - CONTINUITÉ DES SERVICES

4.8.1 RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, fait un suivi des mesures de sécurité et de distanciation sociale appliquées dans les bureaux de la MRC. Il rappelle qu'il y a peu d'employés physiquement dans les bureaux, la majorité est en télétravail.

4.8.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, fait un survol des organismes communautaires en activités et de l'aide qui leur a été octroyée par la MRC.





FONDS D'AIDE ET DE RELANCE - COVID-19 Liste 2020-01		
Organisme	Montant à verser	
Développement Vaudreuil-Soulanges	50 000.00	
Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges	2 000.00	
Centre d'action bénévole Soulanges (Saint-Polycarpe)	15 000.00	
Centre d'action bénévole L'actuel (Vaudreuil-Dorion)	39 000.00	
La Source d'entraide (Saint-Lazare)	7 500.00	
Café de la débrouille (Rigaud)	1 900.00	
Popote roulante V-S du Centre communautaire des aînés de Soulanges (Saint-Polycarpe)	4 000.00	
L'Aiguillage (Vaudreuil-Dorion)	2 000.00	
Hébergement La Passerelle (Vaudreuil-Dorion)	3 000.00	
Maison de la famille Vaudreuil-Soulanges (Vaudreuil-Dorion et Saint-Zotique)	9 300.00	
TOTAL À VERSER:	133 700.00	

Il informe également que l'OVPAC, organisme offrant du transport médical, reprendra ses services sous peu.

4.8.3 INFO TERRITOIRE

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, informe que les municipalités continuent de faire parvenir leurs demandes au service Info territoire en cette période de la COVID-19.

4.8.4 BÂTIMENT ET INFRASTRUCTURES

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, informe que le recensement de la fibre optique sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sera bientôt complété.

4.8.5 COURS D'EAU

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, informe que plusieurs dossiers aux cours d'eau sont en cours et que suite au départ de l'ingénieure aux cours d'eau en congé de maternité, la MRC a maintenant les services d'un ingénieur dans le cadre de l'entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

4.8.5.1 SUIVI HYDROLOGIQUE: INFORMATION

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document.

4.8.6 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, informe que la révision du schéma d'aménagement et de développement (SARD3) ainsi que le plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) se poursuivent malgré la crise pandémique.





4.8.7 SÉCURITÉ

4.8.7.1 CORRESPONDANCE DE LA MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE CONCERNANT LA SOMME PAYABLE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC PAR LES MUNICIPALITÉS: DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

4.8.8 ENVIRONNEMENT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, informe qu'une rencontre de la Société de gestion des matières résiduelles a eu lieu pour des suivis de dossiers et des renouvellements de contrats.

4.8.9 COMMUNICATION

4.8.9.1 COMMUNICATIONS POUR REJOINDRE LES PERSONNES AÎNÉES DU TERRITOIRE : POSITIONNEMENT DE LA TABLE DES COMMUNICATIONS

Monsieur Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, procède au dépôt du document.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

5.1 COMPTE RENDU DE LA TABLE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU 5 FÉVRIER 2020 : ADOPTION

20-04-15-08

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'adopter le compte rendu de la table régionale d'aménagement du 5 février

Proposition adoptée.

5.2 COMPTE RENDU DE LA TABLE DE L'EAU DU 6 AVRIL 2020 : ADOPTION

20-04-15-09

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Robert Grimaudo APPUYÉ PAR : madame Danie Deschênes et résolu

d'adopter le compte rendu de la table de l'eau du 6 avril 2020.

Proposition adoptée.

5.3 RENCONTRE DE LA CELLULE DE CRISE SUR LA CRUE 2020 DU 6 AVRIL 2020 ET ÉTAT DE LA SITUATION : DÉPÔT

20-04-15-10

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** APPUYÉ PAR : monsieur **André Bélanger** et résolu

d'adopter le compte rendu de la rencontre de la cellule de crise sur la crue 2020 du 6 avril 2020.





6. <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>

6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

20-04-15-11

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter la liste MRC 20-04-15.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 20-04-15, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 PROMESSE D'ACHAT DE L'IMMEUBLE SIS AU 12, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE À SAINT-POLYCARPE, NUMÉRO DE LOT 3765036 : AUTORISATION

Monsieur Patrick Bousez, préfet, et madame Danie Deschênes, présidente du comité bâtiments et infrastructures et mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, font un suivi sur les négociations pour l'immeuble situé au 12, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Polycarpe.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-02-26-18 autorisant la MRC à négocier une offre d'achat conditionnelle à l'inspection de l'immeuble sis au 12, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT que La Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges a soumis une offre écrite « promesse d'achat » datée du 9 avril 2020 et dont le contenu doit demeurer confidentiel jusqu'à, le cas échéant, la signature d'un acte de vente notarié;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de répondre à cette offre;

POUR CES MOTIFS,

20-04-15-12

IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes** APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'autoriser le préfet de la MRC à signer la promesse d'achat datée du 9 avril 2020 avec les conditions suivantes :

- que soient retirés de la promesse d'achat les articles 12.9 et 12.10 a);
- qu'en plus des autres vérifications et conditions préalables prévues dans cette offre avant la signature de l'acte de vente notarié, la MRC obtienne une confirmation que la réglementation municipale Saint-Polycarpe permet les usages publics de l'immeuble y compris pour l'opération du « guichet bancaire automatique ».





6.2.2 ENTENTE ENTRE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY, LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET LE MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC (MTQ) POUR LE MAINTIEN D'UNE LIAISON CYCLABLE INTER-MRC POUR LA TRAVERSÉE DU FLEUVE SAINT-LAURENT : INFORMATION

Monsieur Patrick Bousez, préfet, informe que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a annoncé que les installations pour une traverse cyclable sur le pont Monseigneur-Langlois seraient permanentes et non temporaires tel que prévu à l'entente entre la MRC de Beauharnois-Salaberry, la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le MTQ. Une rencontre est prévue avec le MTQ prochainement pour valider cette information et revoir l'entente s'il y a lieu.

6.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

7. **COMMUNICATION**

Ce point a été traité en 4.8.9.

8. RESSOURCES HUMAINES

Ce point a été traité en 4.8.1.

9. <u>SÉCURITÉ</u>

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Ce point a été traité en 4.2.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

9.3 SÉCURITÉ CIVILE

9.3.1 CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES - FINANCEMENT ET MÉTHODOLOGIE : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document. Il précise que ces documents sont de niveau important puisque le plan de protection du territoire face aux inondations changera la réglementation en cours qui date d'avant 1976. Un survol est fait des 23 mesures visées dans le cadre de la nouvelle réglementation.

9.3.2 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LES MRC D'ARGENTEUIL, DE DEUX-MONTAGNES, DE VAUDREUIL-SOULANGES ET L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL POUR TRANSMISSION ET UTILISATION DE DONNÉES DANS LE CADRE DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la MRC d'Argenteuil et la MRC de Deux-Montagnes visant à déterminer le risque d'inondation sur le territoire de ces trois MRC;





CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a été nommée gestionnaire de la convention d'aide financière du MAMH pour l'actualisation de la cartographie des zones inondables par la MRC d'Argenteuil et la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale a été conclue entre les trois MRC afin de convenir des responsabilités de chacune, de s'entendre sur le processus de prise de décision et de la répartition des sommes allouées;

CONSIDÉRANT QUE, suite aux inondations de 2017 et 2019, la Municipalité de Saint-Andréd'Argenteuil souhaite amorcer un projet de recherche intitulé « Développement d'une approche multicritère pour l'évaluation du redéveloppement en zone inondable (AMERZI) : application à la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil » en partenariat avec le ministère de la Sécurité publique (MSP), l'Université de Montréal et la MRC d'Argenteuil, projet appelé « projet AMERZI », visant notamment à diminuer la vulnérabilité des riverains des municipalités situées en zone inondable:

CONSIDÉRANT QUE l'Université de Montréal a été nommée chargée du projet de recherche par le MSP;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite des intrants en lien avec les différents livrables du projet de cartographie des zones inondables des MRC de Vaudreuil-Soulanges, d'Argenteuil et de Deux-Montagnes, afin de mieux caractériser l'aléa d'inondations dans les zones inondables de Saint-André-d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE la décision de partager les intrants du projet de cartographie des zones inondables des MRC citées ci-dessus revient aux trois MRC, conditionnellement à la signature d'un protocole d'entente avec l'Université de Montréal et que les principaux résultats seront partagés quand ils seront disponibles;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente avec les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes, de Vaudreuil-Soulanges et l'Université de Montréal pour transmission et utilisation de données dans le cadre de la cartographie des zones inondables permettra le transfert par la MRC D'Argenteuil, la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la MRC de Deux-Montagnes à l'Université de Montréal des informations et données suivantes pour les rivières du Nord et Outaouais :

- Analyses fréquentielles : méthodologie (intrants et méthodes), résultats (événementiels, récurrences, relation niveaux-récurrence, etc.);
- Méthode, localisation et résultats des modèles hydrauliques utilisés;
- Méthode, localisation et résultats des données bathymétriques (ex. position des coupes transversales (fichiers shapefiles) et d'autres points de mesures de la topographie du lit);
- Données de niveaux d'eau utilisées pour caler/valider le modèle hydraulique, et débits correspondants à ces données de niveau d'eau (excel et shapefiles);
- Données de granulométrie du lit (taille des sédiments) utilisées pour la modélisation hydraulique;
- Données LIDAR (brutes et modèle numérique de terrain);
- Toutes autres données pouvant permettre une meilleure analyse de l'aléa d'inondations;

POUR CES MOTIFS,

20-04-15-13

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer le protocole d'entente avec les MRC d'Argenteuil et de Deux-Montagnes et l'Université de Montréal pour transmission et utilisation de données dans le cadre de la cartographie des zones inondables.





9.3.3 AUTOROUTE 20 ET PONT PROULX : SUIVI

Monsieur Patrick Bousez, préfet, informe qu'il n'a toujours pas eu de retour du ministère des Transports du Québec dans le dossier de l'autoroute 20 et le pont Proulx en cas d'inondation.

9.3.4 RESSOURCES NATURELLES CANADA - DONNÉES LIDAR 2018 POUR SUPPORTER LES URGENCES : DÉPÔT

CONSIDÉRANT la demande du Centre canadien de cartographie et d'observation de la Terre du gouvernement du Canada d'avoir accès aux données LiDAR de la MRC;

POUR CE MOTIF,

20-04-15-14

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier** APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser l'accès des données LiDAR de la MRC au Centre canadien de cartographie et d'observation de la Terre du gouvernement du Canada pour leurs services de géomatique d'urgence afin de supporter le Centre des opérations du gouvernement de Sécurité publique Canada.

Proposition adoptée.

10. COUR MUNICIPALE

Ce point a été traité en 4.7.

11. <u>ENVIRONNEMENT</u>

11.1 COURS D'EAU

11.1.1 DEMANDE DE SUBVENTION DE LA VILLE D'HUDSON AU PROGRAMME DE RESTAURATION ET DE CRÉATION DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LA RESTAURATION DU LAC PINE : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT le bris du barrage du lac Pine sur la rivière Viviry dans la ville d'Hudson survenu en 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson a déposé une demande d'aide financière pour la remise en état du lac Pine et du barrage au programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson demande l'appui de la MRC afin de déposer leur projet de remise en état au MELCC;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lazare veut contribuer financièrement au projet de remise en état en compensation des travaux de stabilisation de la rivière Quinchien dans le secteur de la Vallée-Chaline;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de réfection du barrage et de remise en eau du lac Pine permettra un gain en habitat du poisson de plus de 20 000 m² par rapport à l'état actuel du barrage brisé sur le cours d'eau Viviry;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de réfection du barrage et de remise en eau du lac Pine est conditionnel à l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et d'un permis de la MRC en vertu de la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement normal des eaux des cours d'eau;





POUR CES MOTIFS,

20-04-15-15

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'appuyer le projet de réfection du barrage et de remise en eau du lac Pine de la ville d'Hudson ainsi que leur demande de subvention au programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du MELCC et que ce projet soit conditionnel à l'émission d'un permis par la MRC pour les travaux de barrage sur le cours d'eau.

Proposition adoptée.

11.1.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE NATURE-ACTION QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉLIORATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE RÉTENTION DES SOLS DANS LE BASSIN DE LA RIVIÈRE DELISLE : APPUI FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE le projet de Nature-Action Québec vise à réaliser des plantations et des aménagements fauniques sur les bandes riveraines du bassin versant de la rivière Delisle et du sous-bassin versant de la rivière Noire en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise aussi à faire la mobilisation du projet collectif de rétention des sols afin de promouvoir les bonnes pratiques agricoles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est interdisciplinaire puisqu'il répond aux objectifs de plusieurs projets, dont la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole, du projet de rétention des sols agricoles et qu'il rejoint des actions de la Politique de l'arbre et des boisés, notamment pour assurer la connectivité du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a débuté en 2016 et connu un important engouement auprès des producteurs agricoles, justifiant ainsi sa poursuite pour des années additionnelles;

CONSIDÉRANT QUE Nature-Action Québec demande l'appui de la MRC pour le dépôt au Programme de mise en valeur de la biodiversité agricole de la Fondation de la faune du Québec pour la réalisation du projet totalisant plus de 276 000 \$ pour les années 2019 à 2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet reçoit le financement du Plan d'action de l'approche régionale (PAAR) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour le projet de 2019 à 2021;

CONSIDÉRANT la Résolution 18-08-29-16 octroyant une contribution financière à Nature-Action Québec pour le projet des années 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE Nature-Action Québec demande une contribution financière de 25 000 \$ de la part de la MRC pour la continuité du projet pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE la table de l'eau du 6 avril 2020 recommande la poursuite et l'appui du projet ainsi que la contribution financière au projet pour 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont prévus au poste budgétaire 02 610 00 419 pour l'année 2020;

POUR CES MOTIFS,

20-04-15-16

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'appuyer le projet d'amélioration de la biodiversité et de la rétention des sols dans le bassin de la rivière Delisle de Nature-Action Québec et d'autoriser une contribution financière de 25 000 \$ à ce projet pour l'année 2020-2021.





11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.2.1 PROLONGATION DU CONTRAT POUR LA LEVÉE DES CONTENEURS À CHARGEMENT PAR GRUE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-05-29-07 autorisant le renouvellement du contrat pour la levée des conteneurs à chargement par grue et transport des matières recyclables avec JR Services Sanitaires pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette année optionnelle arrive à échéance et que la MRC bénéficie d'une deuxième option de renouvellement du contrat aux mêmes modalités et conditions, et ce, pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est satisfaite des services offerts par l'entrepreneur actuel;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 452 10 446;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS) lors de la rencontre tenue le 7 avril 2020;

POUR CES MOTIFS,

20-04-15-17

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Hans Gruenwald Jr APPUYÉ PAR : madame Danie Deschênes et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **prolonger** le contrat « Levée de conteneurs à chargement par grue et transport des matières recyclables de la MRC de Vaudreuil-Soulanges » avec JR Services Sanitaires pour un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2021 et 31 décembre 2021, aux mêmes modalités et conditions, selon les prix soumis au bordereau des prix du contrat initial, pour un montant approximatif de 269 558,15 \$ taxes incluses.

Proposition adoptée.

11.2.2 AFFAIRE DE L'ARRANGEMENT SOUS LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES (LACC) DE REBUTS SOLIDES CANADIENS INC. ET AL : SUIVI

Madame Julie Labelle, agente de développement en environnement, fait un suivi du dossier Rebut solide canadiens (RSC) et ces filières qui se sont placées sous la Loi sur les arrangements avec les créanciers. La firme Price Water House Cooper a été nommée pour s'occuper des affaires et finances pour ces entreprises. Le contrôleur est responsable du processus de sollicitation d'investissement et de vente (PSIV), afin de vendre ou de trouver des investisseurs pour l'acquisition des actifs de RSC, dont ses contrats. Le PSIV a débuté le 17 février 2020 et les investisseurs ou acheteurs potentiels avaient préalablement jusqu'au 20 mars pour déposer leurs offres, mais dû au coronavirus le délai pour la réception des offres a été révisé au 17 avril. Le contrôleur devra par la suite valider les différentes offres et le tribunal devra approuver la ou les transactions.

Entre temps, pour assurer les services auprès des municipalités, le **MELCC fournit un financement intérimaire**. Un prêt de 7 M\$ était déjà prévu pour assurer les services jusqu'au 2 mai. Dû au prolongement du PSIV, 2 M\$ sera prêté pour assurer les services jusqu'au 31 juillet 2020.

11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.





11.4 ÉCOCENTRES

11.4.1 APPEL D'OFFRES PUBLIC - FOURNITURE DE CONTENEURS, LEVÉE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - RÉSEAU DES ÉCOCENTRES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la fourniture de conteneurs, levée et transport des matières résiduelles du Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges arrive à échéance le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT les articles 935 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS) lors de la rencontre tenue le 7 avril 2020;

POUR CES MOTIFS,

20-04-15-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à procéder à un appel d'offres public pour la fourniture de conteneurs, levée et transport des matières résiduelles du Réseau es écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

11.4.2 APPEL D'OFFRES PUBLIC - TRAITEMENT ET VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - RÉSEAU DES ÉCOCENTRES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le traitement et la valorisation des matières résiduelles du Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges arrive à échéance le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT les articles 935 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS) lors de la rencontre tenue le 7 avril 2020;

POUR CES MOTIFS,

20-04-15-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Hans Gruenwald Jr APPUYÉ PAR : monsieur Robert Grimaudo et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à procéder à un appel d'offres public pour le traitement et la valorisation des matières résiduelles du réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.





11.4.3 RÉSEAU DES ÉCOCENTRES - FOURNITURE DE CONTENEURS, COLLECTE, TRI ET VALORISATION DES MÉTAUX ET DES PNEUS AVEC JANTES : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les encombrants métalliques, les métaux ferreux et les pneus avec jantes sont acceptés dans le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Coteau Métal Inc. en date du 10 mars 2020 pour une période de trois (3) ans s'échelonnant du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2023;

CONSIDÉRANT QU'une ristourne sur la vente des métaux, selon les taux en vigueur, sera versée à la MRC en fonction des quantités collectées;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé pour les pneus avec jantes sera déterminé en fonction du tonnage réel de pneus collectés;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de la gestion contractuelle de la MRC prévoit des règles de passation de contrats ou d'achats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS) lors de la rencontre tenue le 7 avril 2020;

POUR CES MOTIFS,

20-04-15-20

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier** APPUYÉ PAR : monsieur **André Bélanger** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à octroyer un contrat pour la valorisation des métaux et des pneus avec jantes du Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à l'entreprise Coteau Métal Inc., pour un montant maximum de 75 000 \$ taxes incluses, en fonction du tonnage réel de pneus reçus pour une période de trois (3) ans s'échelonnant du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2023.

Proposition adoptée.

11.4.4 RÉSEAU DES ÉCOCENTRES - VALORISATION DES MATIÈRES GRANULAIRES : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les matières granulaires sont acceptées dans le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Bauval en date du 23 mars 2020 pour leur site de disposition situé à Saint-Laurent, Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé sera déterminé en fonction du tonnage réel reçu;





CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges lors de la rencontre tenue le 7 avril 2020;

POUR CES MOTIFS,

20-04-15-21

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Hans Gruenwald Jr APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Lalonde et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à octroyer un contrat pour la « Valorisation des matières granulaires du Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges » à l'entreprise Bauval pour un montant maximum de 24 995 \$, taxes incluses, en fonction du tonnage réel reçu pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021.

Proposition adoptée.

- 12. <u>AMÉNAGEMENT ET URBANISME</u>
- 12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE
- 12.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ
- 12.1.1.1 DEMANDE D'AVIS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) ALIÉNATION ET UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE AFIN DE MUNICIPALISER LA RUE DU BOIS

CONSIDÉRANT la demande d'avis de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) à la MRC pour le dossier numéro 427310 concernant la demande de la municipalité de Sainte-Marthe pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit poursuivre l'utilisation routière du lot numéro 2 399 257 au cadastre du Québec afin de municipaliser la rue Du Bois;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'avis de la CPTAQ du 26 mars 2020 demande à la MRC l'obtention d'une recommandation par résolution du conseil concernant le dossier numéro 427310 relatif à la demande de la municipalité de Sainte-Marthe, et ce, en vertu de l'article 58.4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose d'un délai maximal de quarante-cinq (45) jours pour formuler sa recommandation;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

20-04-15-22

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

de donner un avis favorable au dossier numéro 427310 quant à la demande de la municipalité de Sainte-Marthe pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles afin de permettre la poursuite de l'utilisation routière et la municipalisation de la rue Du Bois sur le lot numéro 2 399 257 au cadastre du Québec.

Proposition adoptée.

12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Ce point a été traité en 4.8.6.





13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) : POSITIONNEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE le 3 avril 2020, le gouvernement du Québec a annoncé une aide supplémentaire de cent cinquante millions de dollars (150 000 000 \$) pour les entreprises qui sont affectées financièrement par la situation liée à la pandémie de la COVID-19 et qui ont des problèmes de liquidités;

ATTENDU QUE ce nouveau programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID19) soutiendra, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises afin que celles-ci soient en mesure de maintenir, consolider ou relancer leurs activités;

ATTENDU QUE toutes les entreprises touchées seront admissibles à un prêt ou une garantie de prêt d'un montant maximal de 50 000 \$ afin de pallier le manque de liquidités;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial sollicite l'aide des municipalités régionales de comté (MRC) du Québec pour déployer le programme à l'échelle régionale et locale;

ATTENDU QUE pour réaliser ce mandat, le gouvernement consent un prêt au montant de 1 386 872 \$, sans intérêt, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges remboursable en entier en 2030;

ATTENDU QU'un contrat de prêt doit être signé entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE la MRC a délégué par résolution à Développement Vaudreuil-Soulanges les pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, ses compétences en matière de développement économique;

ATTENDU QUE sous condition d'un déploiement proactif des sommes accordées, le gouvernement du Québec pourrait radier, à terme, une portion du prêt d'une MRC dans la mesure où celle-ci démontre qu'elle ne pourra pas récupérer les sommes en raison de la fermeture définitive des entreprises aidées;

POUR CES MOTIFS,

20-04-15-23 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Guy Pilon

APPUYÉ PAR : monsieur Raymond Larouche et résolu

d'approuver le programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, tel que présenté, par le biais de la signature d'une nouvelle convention de prêt au montant de 1 386 872 \$ avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation, afin de mettre en place localement le Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19);

d'autoriser le préfet et le directeur général à signer pour et au nom de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la nouvelle convention de prêt au montant de 1 386 872 \$, à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation, ainsi que tout document utile ou nécessaire à cette fin;

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges ne remboursera pas les pertes des investissements faites en respect des critères établis par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), si la créance devient irrécouvrable, et ce, compte tenu du contexte exceptionnel et des objectifs principaux du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU).





d'autoriser Développement Vaudreuil-Soulanges à mettre en application immédiatement le programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, découlant de l'article 1.7 de l'entente entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et Développement Vaudreuil-Soulanges et approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation via sa correspondance datée du 4 décembre 2015.

Proposition adoptée.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Ce point a été traité en 4.8.2.

14. HABITATION

Ce point a été traité en 4.6.

15. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

16. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD

Aucun sujet traité.

17. <u>TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE</u>

17.1 RENCONTRE DU COMITÉ DE LIAISON TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE ET GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : SUIVI

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait un retour sur la dernière rencontre des directeurs généraux de la Montérégie et de l'agglomération de Longueuil qui a porté sur le programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

18. <u>CULTURE</u>

18.1 COMITÉ EXÉCUTIF DU CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES DU 9 AVRIL 2020 : INFORMATION

Monsieur Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe et président du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS), fait un retour sur la rencontre du comité exécutif du 9 avril 2020. Le CACVS poursuit son virage numérique, de façon soutenue, avec des outils qui seront permanents, même après la crise de la COVID-19. Il informe également du dernier ajout au site web du CACVS, soit une section boîte à outils qui contient des outils gratuits pour la gestion de carrière artistique.

19. <u>AFFAIRES NOUVELLES</u>

19.1 COMITÉ AD HOC DES DÉPUTÉS PROVINCIAUX ET FÉDÉRAUX RELATIF À LA COVID-19 ET PRÉSIDÉ PAR LE PRÉFET DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES, MONSIEUR PATRICK BOUSEZ : SUIVI





Monsieur Patrick Bousez, préfet, fait un retour sur ses rencontres hebdomadaires tenues avec les députés provinciaux et fédéraux relatives à la COVID-19. Ces rencontres font état des situations de la crise en cours et de la crue printanière 2020. Ensemble, ils travaillent également à obtenir des fonds pour aider OPVAC à relancer leurs opérations de transport médical. Il remercie les députés pour leur excellente collaboration.

19.2 CORRESPONDANCE DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES CONCERNANT LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

20. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

21. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS</u>

Aucune question citoyenne puisque la séance du conseil est à huis clos par vidéoconférence.

22. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

20-04-15-24

IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes** APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

que la séance soit levée à 21 h 7.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ

Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN

Directeur général et secrétaire-trésorier